GROUPE ILE-DE-FRANCE UGECAM
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés

ESSR LE PRIEURE

Compte rendu de réunion : délégation du personnel exceptionnelle

Date du CR :	11/02/2016
Date de la réunion :	11/02/2016
Diffusion :	Délégués du personnel titulaires et suppléants, affichage.
Nom du rédacteur :	Ma
Intitulé :	**DELEGATION DU PERSONNEL EXCEPTIONNELLE**

Présentes :

Mme ABADIE	: déléguée C.G.T. collège employés
Mme MALLET	: déléguée C.G.T. collège employés
Mme SAINSON	: déléguée C.G.T. collège cadres
Mme TURQUET	: déléguée C.G.T. collège employés
Mme F	: déléguée C.F.D.T. collège employés
Mme E	: déléguée F.O. collège cadres
Mme A	: Directeur
Mme I	: Gestionnaire des ressources humaines

Excusées :

Mme MARTEL	: déléguée C.G.T. collège employés
Mme	: déléguée C.F.D.T. collège employés

La réunion est ouverte à 16h10

Réunion de la Délégation du Personnel exceptionnelle suite à une demande collective des délégués du personnel émise le mercredi 10 février 2016, suite au gel du poste de masseur kinésithérapeute en CDI, temps plein.

La Direction rappelle que ce sujet a déjà été évoqué lors de la délégation du personnel du 05 février 2016, notamment lors des informations données par l'employeur et des questions posées par le syndicat CGT.

Nous rappelons que notre décision est multifactorielle, elle fait suite aux contraintes budgétaires, à l'arrivée prochaine de la tarification à l'activité, aux alertes de la cadre supérieure de santé sur la nécessité de détacher deux Aides-Soignantes de façon permanente mais aussi aux exemples de fonctionnement d'HDJ existantes dans l'environnement.

En effet, des modes d'organisation existent en HDJ gériatrique autour de prises en charges Aide-Soignant où ces professionnels animent des ateliers, construits par des ré adaptateurs et/ou psychologues, adressés à des patients ayant les mêmes types de pathologies que les patients pris en charge au Prieuré.

Nous avons aussi été alertés sur la difficulté d'accepter tous les patients HDJ adressés par rapport aux professionnels présents.

Tél. : 01 64 69 63 85
Fax : 01 64 69 64 99

ESSR LE PRIEURE - Groupe UGECAM Ile-de-France
4 rue Bézout – 77212 AVON Cedex
Siret 423 868 835 00103 - APE 8610 Z - Finess 77 042 0024

www.ugecamidf.fr

Nous rappelons que nous ne remplaçons pas un poste de masseur kinésithérapeute par des postes Aides-Soignants. Nous sommes conscients que la prise en charge est différente.

Nous avons pris la décision de geler le poste de masseur kinésithérapeute pour nous permettre de laisser évoluer l'HDJ et d'adapter en conséquence les moyens humains et matériels mis en œuvre. Nous détacherons prochainement deux Aides-Soignantes de façon permanente à l'HDJ, ces deux professionnelles seront formées afin de pouvoir animer des ateliers.

Tous les mois nous suivons des indicateurs et échangeons sur la montée en charge de l'HDJ, nos moyens sont adaptés en conséquence. Courant de l'été 2016, nous ferons un point sur le gel de ce poste.

Interpellations des délégués du personnel :

- Les délégués du personnel informent la direction que certains salariés pensent que le gel de ce poste est dû exclusivement aux observations de la coordinatrice de l'HDJ.
- Les délégués du personnel interpellent la direction sur l'absorption des patients en HC par l'équipe kiné suite au poste laissé vacant.
- Les délégués du personnel craignent que cette situation décourage les professionnels affectés à l'HDJ et redoutent une situation de souffrance au travail. En effet lors des réunions HDJ, il est fait état d'objectifs chiffrés soit 350 journées à réaliser en janvier qui ne correspondent pas au réel. L'équipe HDJ a l'impression de ne jamais en faire assez malgré tout le travail consacré.

Réponse de la direction :

On ne peut empêcher les interprétations ni les « salariés » de penser de travers.

Le travail effectué par l'équipe HDJ sous la houlette de la coordinatrice et du médecin coordonnateur est remarquable car la montée en charge est effective depuis octobre (rappelons 13 venues pour tout le mois de septembre 2015 et près de 7 patients jour en moyenne sur janvier 2016). La direction a souvent exprimé à l'équipe et dans des réunions générales le succès obtenu grâce aux efforts. Ce qui n'est pas contraire au fait de rechercher à rendre le fonctionnement plus fluide ni à s'inspirer de l'existant ailleurs ce d'autant que nous sommes à mi-chemin du parcours en terme d'activité (15 jours attendus). Nous sommes navrés qu'un raccourci ait été fait ou que des professionnels soient mis en cause.

Nous rappelons également que nous avons consulté des données établies par l'ARS Bretagne et que sur les effectifs de l'équipe de réadaptation nous sommes en sureffectif par rapport à d'autres établissements.

Nous surveillons l'activité de l'HDJ et réévaluerons les moyens humains affectés à l'HDJ et à l'équipe de réadaptation à l'été 2016.

Nous sommes conscients qu'il existe aussi une véritable problématique concernant les locaux disponibles pour l'HDJ. Nous réfléchissions à une solution.

Fin de la réunion à 17h45.

La prochaine réunion de la délégation du personnel se tiendra le 04 mars 2016

à 9 h 45 en salle du RDC

Avon, le 18 février 2016

P. /
Directeur